

FICHE DE POSTE

Enseignant affecté au sein du dispositif d'autorégulation de l'autisme en milieu scolaire

Établissement d'affectation : Collège César Franck, Amiens

Principes de fonctionnement du dispositif :

Le dispositif vise l'inclusion des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) dans les classes ordinaires du collège. Afin de tendre vers une autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'établissement.

Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes scolaires. L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité de l'élève à entrer dans les apprentissages.

Pour ce faire, **un enseignant du 1^{er} ou 2nd degré non spécialisé est nommé comme enseignant supplémentaire au sein du collège.**

Une salle d'autorégulation est mise à disposition pour les interventions individuelles ou en petits groupes. L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où le jeune avec TSA ou autres TED, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base.

Cette adaptation devra s'effectuer par chaque enseignant des classes ordinaires en partenariat avec les éducateurs de l'équipe médico-sociale et l'enseignant du dispositif.

Missions :

L'enseignant nommé comme maître supplémentaire au sein du collège participe à la cohérence des actions des différents professionnels.

- ☐ Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs.
- ☐ Il réalise avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets
- ☐ Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le PPI (projet pédagogique individualisé) qui articule PIA et PPS.
- ☐ Il prend en charge les élèves avec TSA au sein de la salle d'autorégulation.
- ☐ Il supplée l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale
- ☐ Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médico-sociale et les enseignants du collège.
- ☐ Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision.
- ☐ Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- ☐ Il participe à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire

Compétences attendues :

- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.
- Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs.
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.
- Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé.
- Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.

Renseignements :

IEN ASH de la Somme